

Jobs d'été, ce qu'il faut savoir - 1/1

Cette année, c'est décidé, vous ne passerez pas ces vacances toute seule à broyer du noir pendant que votre best friend est en Martinique en compagnie de son petit copain...

Les grandes vacances approchent, et pour vous, c'est loin d'être un soulagement.

C'est vrai que rester chez soi tout l'été à regarder la TV et s'empiffrer de chips alors que tous/toutes vos ami(e)s sont sous le soleil des Caraïbes à se dorer la pilule (en compagnie de top models, cela va de soit)... Et bien ce n'est pas génial.

Mais cette année, c'est décidé, vous refusez tout en bloc. Non à la fatalité (moi, exagérer ?) ! Vous avez trouvé THE solution pour éviter le désastre de l'été précédent : **le job d'été**.

Non, je ne suis pas sadique et ne vous propose pas de re-travailler alors que vous venez d'arrêter le bahut. Malgré les apparences, un petit boulot saisonnier a ses avantages :

- Vous vous faites de l'argent de poche
- Vous vous occupez pendant la moitié des vacances
- Vous rencontrez des tas de personnes très sympas
- Vous avez un aperçu de votre future vie active

Ca y est, vous commencez à baver tellement ce programme a l'air alléchant. Mais ne vous empressez pas ! Ce n'est pas à faire à la va-vite. Pour éviter de petits problèmes, vous devez connaître vos droits.

Comment ?

Tout d'abord, vous pouvez travailler dès 14 ans durant les vacances scolaires, mais le travail que vous devrez fournir ne devra pas être risqué ou trop fatiguant.

Pour trouver le job rêvé, envoyez des candidatures ou répondez à des offres d'emploi.

Une fois que vous avez trouvé la perle rare, vos parents (si vous avez moins de 16 ans) devront donner leur consentement et votre employeur se chargera d'obtenir une autorisation spéciale auprès de l'inspection du travail.

Quels horaires ?

Néanmoins, vous ne pourrez travailler pendant plus de la moitié de vos vacances.

Ne soyez pas déçu(e) ; vous pourrez passer le reste de vos vacances à dévaliser les magasins de fringues/jeux vidéo grâce à l'argent que vous aurez empoché durant votre temps de travail.

Vous travaillerez 35h par semaine et 7h par jour maximum, et aurez des pauses toutes les 4h30.

Voilà, je crois que tout ce que vous avez à savoir sur les jobs saisonniers a été dit... Alors dépêchez vous de faire passer ce bon plan à vos ami(e)s (qui vous seront reconnaissants de leur avoir épargné un traumatisme post-télévision + un régime chips à la rentrée) !

Quelques liens

[L'étudiant](#)

[CIDJ](#)

[Job-Junior](#)